

Le Réseau Agri-Sentinelles: mobiliser les conseillers et techniciens dans la lutte contre la détresse des agriculteurs

DELANOUE E. (1), HERVE M. (2), NEUMEISTER D. (3)

(1) IDELE – IFIP – ITAVI, 149 rue de Bercy, 75595 Paris Cedex 12

(2) Ecole d'ingénieurs de Purpan – IDELE, 149 rue de Bercy, 75595 Paris Cedex 12

(3) IDELE, 149 rue de Bercy, 75595 Paris Cedex 12

RESUME – Le Réseau Agri-Sentinelles s'inscrit dans un contexte social difficile pour les agriculteurs : leur taux de suicide est supérieur de 20% à la moyenne de la population française. Le secteur de l'élevage bovin est particulièrement touché. Les causes de cette surmortalité sont multifactorielles : caractéristiques culturelles et sociales, tensions entre vie personnelle et vie professionnelle, volatilité des prix, crises sanitaires, prolifération des normes, isolement croissant, controverses sociétales, etc. Ce constat alarmant incite les acteurs du secteur agricole à réfléchir à une prise en charge collective du problème. Cette communication présente quatre types de dispositifs d'accompagnement existants : celui des MSA, des Chambres d'agriculture, des DDT et de l'association Solidarité Paysans. Malgré leur présence sur l'ensemble du territoire, ces dispositifs ne sont pas toujours connus de l'ensemble des professionnels qui côtoient les agriculteurs au quotidien. Or, ces acteurs sont souvent les premiers témoins des situations de détresse traversées par les agriculteurs. Le Réseau Agri-Sentinelles s'appuie sur un maillage de techniciens et de conseillers travaillant au contact des agriculteurs et engagés dans la prévention de la détresse des agriculteurs. Il vise à créer une synergie entre les techniciens et conseillers agricoles et les dispositifs existants d'accompagnement des agriculteurs.

The Agri-Sentinelles Network: to mobilize advisers and technicians in the fight against farmers' distress

DELANOUE E. (1), HERVE M. (2), NEUMEISTER D. (3)

(1) IDELE-IFIP-ITAVI, 149 rue de Bercy, 75595 Paris Cedex 12

SUMMARY – The Agri-Sentinelles Network takes part in a difficult social context for farmers: their suicide rate is 20% higher than the average of the French population. Beefs and cows breeders are particularly affected. The causes of this excess mortality are multifactorial: cultural and social characteristics, tensions between personal and professional life, price volatility, health crises, proliferation of standards, increasing isolation, societal controversies, etc. This alarming observation encourages all stakeholders in the agricultural sector to think about a collective management of the problem. This communication presents four types of support plans: that of the MSA, Chambers of Agriculture, DDT and the Solidarité Paysans association. Despite their presence throughout the country, these devices are not always known to all professionals who work with farmers on a daily basis. However, these actors are often the first witnesses of distress situations experienced by farmers. The Agri-Sentinelles Network relies on a network of technicians and advisers working in contact with farmers and committed to preventing farmers' distress. It aims to create synergy between agricultural technicians and advisers and existing support systems for farmers.

INTRODUCTION

Dans le cadre d'un financement CASDAR, Alice et Coop de France ont lancé un projet innovant et nécessaire autour de l'accompagnement des agriculteurs français en détresse. L'objectif de ce travail, dont l'animation technique est assurée par l'Institut de l'Élevage, est de créer une synergie entre les techniciens et conseillers agricoles et les dispositifs existants d'accompagnement des agriculteurs.

1. UN CONSTAT ALARMANT

Le Réseau Agri-Sentinelles s'inscrit dans un contexte social difficile pour les agriculteurs : leur taux de suicide est supérieur de 20 % à la moyenne de la population française (Santé Publique France et CCSMA, 2016). Ce taux atteint 40 % si on s'intéresse particulièrement aux hommes de 45 à 64 ans. Troisième cause de mortalité chez les agriculteurs, le suicide concerne tous les profils d'agriculteurs, mais les éleveurs bovins sont particulièrement touchés. Les données de suicide par catégories socio-professionnelles qui existent depuis 1968 montrent que les agriculteurs ont toujours été au sommet de la pyramide par rapport aux cadres, ouvriers, artisans et employés (sauf pendant la période 1985-1995). La médiatisation du phénomène est par contre plus récente, notamment avec la crise du lait à la fin des années 2000.

Dans sa thèse sur le suicide des agriculteurs exploitants en France, Nicolas Desfontaines montre la dimension multifactorielle de ce phénomène en décrivant une typologie des configurations suicidogènes (Desfontaines, 2017). La première, qui concerne surtout les jeunes agriculteurs, est

due à la difficile imbrication entre l'héritage familial et la vie conjugale. La seconde est due à la difficulté de transmission de l'exploitation, et concerne donc particulièrement les agriculteurs proches de la retraite. La troisième situation rend compte d'une rupture progressive du lien social. Enfin, la dernière relève des crises et frappe surtout les exploitations de taille moyenne à grande, modernes et économiquement viables. Aussi, le contexte dans lequel évoluent les agriculteurs depuis plusieurs années aggrave le risque de mal-être : accroissement des difficultés de transmission, aggravation de l'isolement, fragilisation économique (notamment suite à l'arrêt des quotas laitiers), réémergence de maladies contagieuses, baisse des prix, incertitudes face au changement climatique, etc. Le sentiment d'être systématiquement remis en cause par la société et les médias, enfin, contribue à dégrader l'image que ce font certains agriculteurs de leur métier et menace leur bien-être au travail (Delanoue et al., 2018).

Ce constat a incité les acteurs de l'élevage à réfléchir à une prise en charge collective du problème. De nombreux dispositifs d'accompagnement des agriculteurs existent déjà dans les territoires, mais ils ne sont pas toujours connus de l'ensemble des professionnels qui côtoient les agriculteurs au quotidien (techniciens, conseillers, vétérinaires...). Or, ces acteurs sont souvent les premiers témoins des situations de détresse traversées par les agriculteurs.

Face à cette problématique, Alice et Coop de France ont été à l'initiative de la création du Réseau Agri-Sentinelles, porté par une trentaine de partenaires du monde agricole qui souhaitent s'engager dans la lutte contre le suicide. Ce réseau a pour objectif d'impliquer les professionnels agricoles

travaillant au contact des agriculteurs dans la prévention des situations de détresse. Pour cela, il vise d'une part à sensibiliser les acteurs du monde agricole à la détection des signes de mal-être voire suicidaires, et d'autre part à fournir aux salariés des Organisations Professionnelles Agricoles les informations leur permettant d'accompagner et d'orienter au mieux les agriculteurs repérés vers un accueil et une prise en charge professionnelle. Un agriculteur qui se dévalorise, qui semble douter de l'utilité de son travail ou de sa capacité à faire face à ses difficultés, un éleveur qui délaisse son troupeau, ou plus généralement tout autre changement brutal de comportement chez un agriculteur, sont des signes (parmi d'autres) d'une possible détresse qui doivent inciter les techniciens et conseillers à être vigilants et éventuellement à donner l'alerte aux services compétents pour aider l'agriculteur.

Pour cela, un état des lieux du fonctionnement des structures qui accompagnent les agriculteurs en difficulté a été réalisé, ainsi qu'un recensement des professionnels dans chaque département pour constituer un répertoire.

2. MATERIEL ET METHODE

Afin de répondre au besoin de création du répertoire, mais également à l'ensemble des interrogations au sujet de l'accompagnement des agriculteurs en difficultés en France, nous avons mis en place une démarche méthodologique en trois étapes.

La première étape du travail a tout d'abord consisté à dresser un panorama des acteurs impliqués dans la prévention des risques psycho-sociaux des agriculteurs. Pour cela, nous avons répertorié les dispositifs existants, notamment grâce à une enquête diffusée en ligne auprès des réseaux d'accompagnement agricoles. Il est rapidement apparu que, sur l'ensemble du territoire métropolitain, quatre structures étant présentes quasi systématiquement dans chaque département pour agir dans l'accompagnement des agriculteurs en détresse : la Mutualité Sociale Agricole (MSA), l'association Solidarité Paysans, les Chambres d'agriculture (certains services spécialisés), et les Directions Départementales des Territoires (DDT) (par le biais de cellules spéciales de prévention). Au sein de chacun de ces dispositifs, nous avons identifié des agents à impliquer dans le projet. Parallèlement à ce travail, d'autres structures locales ainsi que des formations, à destination des conseillers et techniciens ou tout agent volontaire, visant à améliorer l'accompagnement des agriculteurs en difficulté, ont été recensées.

La seconde étape du travail a eu pour objectif la compréhension fine du fonctionnement de chaque dispositif recensé précédemment. L'ensemble des quatre structures, dans chaque département, a donc été contacté pour répondre à un questionnaire sur leurs modalités de prise en charge des agriculteurs et leurs propositions d'accompagnement. Une étude quantitative analyse les réponses de 64 DDT, 63 Chambres d'agriculture, 26 caisses de MSA (représentant 69 départements), et 8 associations Solidarité Paysans (couvrant 24 départements) (Hervé, 2019).

Enfin, la troisième étape a consisté en la mise à disposition de ces informations par la construction d'un site internet en accès libre et gratuit (www.reseau-agrisentinelles.fr), et par la sensibilisation et la diffusion des outils construits lors de journées d'information en région¹.

3. L'ACCOMPAGNEMENT DES AGRICULTEURS EN DETRESSE EN FRANCE

Quatre dispositifs d'accompagnement des agriculteurs en situation de détresse sont particulièrement présents à l'échelle des départements : les Cellules d'accompagnement départementales des DDT, les Cellules Pluridisciplinaires de Prévention du Suicide des MSA, les prises en charge de l'association Solidarité Paysans et les accompagnements des conseillers de Chambres d'agriculture. Ces structures proposent une prise en charge professionnelle des agriculteurs et souvent des formations pour les acteurs agricoles qui travaillent à leurs côtés. Ce sont les dispositifs les plus représentés sur le territoire, mais de nombreuses autres associations existent localement.

3.1. PAR LES CELLULES DEPARTEMENTALES

Depuis 2018, de nouvelles instances d'identification et d'accompagnement des exploitants en difficulté, les « Cellules d'accompagnement départementales », doivent être mises en place dans chaque département. La moitié des Cellules départementales que nous avons pu joindre en 2018 étaient déjà actives (et ce avant même la demande officielle du Ministère), mais certains départements ne les avaient pas encore mis en œuvre.

Ces Cellules sont composées de représentants techniques et administratifs des organismes agricoles locaux. Chaque représentant est soumis à une clause de confidentialité. L'entité coordinatrice par défaut est la DDT, toutefois le choix de cette entité est à l'initiative de chaque département. D'après les résultats de notre enquête, les agents des DDT se disent relativement peu formés pour s'adresser à un public en difficulté, et les deux tiers des structures destinent moins d'un demi-ETP à cette Cellule.

Les coopératives sont membres dans moins de la moitié des départements interrogés, alors qu'elles font souvent partie des premiers partenaires informés des difficultés. Malgré l'expression ponctuelle de tensions et d'oppositions syndicales, l'association Solidarité Paysans est présente dans près de la moitié des Cellules. En outre, les Cellules d'accompagnement sont étroitement articulées avec les Cellules départementales opérationnelles de prévention et de lutte contre la maltraitance animale.

Les Cellules désignent au cas par cas, après signalement (soit par l'agriculteur lui-même, soit par une personne tierce, ce qui fait l'originalité de ce dispositif), le partenaire neutre le plus à même de prendre contact avec l'agriculteur. Ce référent fait part à l'agriculteur des voies d'accompagnement possibles, comme la réalisation d'un audit global qui permet d'analyser la situation de l'exploitation sur le plan technique, économique, et social, ou le dispositif d'Aide à la Relance des Exploitations Agricoles (AREA, anciennement Agridiff). Ces deux dispositifs peuvent faire l'objet d'une prise en charge par le Ministère de l'Agriculture si l'agriculteur remplit les critères d'éligibilité.

3.2. PAR LES CAISSES MSA

Chacune des 35 MSA du territoire français est dotée d'une Cellule Pluridisciplinaire de Prévention du Suicide (CPPS) composée de professionnels de différents métiers médicaux-sociaux : travailleurs sociaux, médecins conseil, médecins du travail, professionnels de la Santé et Sécurité au Travail. En fonction de la situation analysée, d'autres professionnels (psychologues par exemple) peuvent y participer.

Ces CPPS ont un triple objectif : détecter ou recevoir un signalement d'un agriculteur en détresse, proposer rapidement une rencontre, pour ensuite analyser les situations et développer un réseau d'aide et d'accompagnement. Les formats de signalement les plus fréquents sont les situations détectées en interne par la MSA. Des plans d'action sont proposés par les CPPS et leurs partenaires en toute confidentialité. Le fonctionnement des CPPS est assuré par moins d'un demi-ETP dans 71% des départements interrogés.

La CCMSA (Caisse Centrale de la MSA) a également mis en place un dispositif d'écoute pour les agriculteurs en situation

¹ L'organisation de ces journées, dont l'une été prévue en juin 2020, a été reportée en raison de la crise du COVID 19.

de détresse (Agri'écoute²). Accessible à tout moment, ce numéro met les agriculteurs en contact direct et immédiat avec un psychologue clinicien. Ce numéro d'urgence vise d'une part à désamorcer d'éventuelles situations catastrophiques en apportant une écoute et un soutien professionnel à l'agriculteur, et d'autre part à l'orienter vers une prise en charge sur le long terme.

3.3. PAR SOLIDARITE PAYSANS

L'association Solidarité Paysans, politiquement proche de la gauche paysanne, défend et accompagne les agriculteurs en difficulté et leur famille. Elle intervient à la demande de l'agriculteur dans le besoin, selon un protocole de confidentialité strict. Certaines associations disposent de salariés, et toutes fonctionnent avec le concours de bénévoles pour les accompagnements. La présence de salariés conditionne également la possibilité de participation aux Cellules départementales.

L'accompagnement est donc réalisé par des binômes de bénévoles issus du monde rural et de salariés qui peuvent venir en appui. Le binôme qui intervient prend en compte l'ensemble des difficultés rencontrées par l'agriculteur : économique, technique, relationnelle, de santé, etc. et construit avec l'agriculteur la solution la plus adaptée à sa situation. Une diversité d'acteurs peut également être sollicitée, du technicien au psychologue.

3.4. PAR LES CHAMBRES D'AGRICULTURE

Les Chambres d'agriculture proposent un accompagnement essentiellement technico-économique des exploitants en situation de détresse. Activable à la demande de l'agriculteur, cet accompagnement peut prendre plusieurs formes selon le département. Les Chambres s'impliquent principalement sur des problématiques technico-économiques et financières (négociations face à des créanciers), mais certaines accompagnent également les agriculteurs dans leurs problématiques administratives (déclarations PAC ou d'imposition par exemple), sociales, ou encore les procédures judiciaires.

La majorité des Chambres mobilisent des équipes composées de plusieurs conseillers afin d'apporter un accompagnement le plus adapté possible aux problématiques de l'agriculteur. Il est généralement coordonné par les conseillers des services « Entreprise », qui peuvent faire appel à d'autres experts selon les problématiques rencontrées par l'agriculteur. Ces conseillers participent à la Cellule d'accompagnement de la DDT (voir 3.2.) lorsqu'elle est mise en place dans le département, bien que les accompagnements puissent se faire en dehors de ce cadre.

4. LE RESEAU AGRI-SENTINELLES COMME TRAIT D'UNION

Ces nombreux dispositifs, souvent reliés entre eux à l'échelle départementale, assurent l'accompagnement des agriculteurs en difficulté, témoignant d'une réelle prise en charge. L'enquête que nous avons menée montre toutefois que leurs moyens humains sont limités et qu'ils sont peu connus par les acteurs agricoles de terrain, limitant ainsi leur capacité de détection des individus à prendre en charge.

4.1. UN TRAIT D'UNION ENTRE LES PROFESSIONNELS AGRICOLES ET LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT

Le Réseau Agri-Sentinelles a pour objectif d'amplifier l'action des dispositifs existants en constituant un réseau de techniciens, de conseillers, de vétérinaires, et de tous autres professionnels agricoles, capables de repérer les agriculteurs

en détresse et de lancer l'alerte. Concrètement, le Réseau a deux ambitions majeures.

La **première** est de contribuer à prévenir et détecter les situations de détresse en mobilisant les acteurs agricoles et en s'appuyant sur le maillage territorial de « sentinelles ». Ces sentinelles peuvent être tous les professionnels agricoles de terrain qui souhaitent s'impliquer dans cette cause : techniciens, conseillers, vétérinaires, agriculteurs, etc. Il s'agit d'une part d'informer et de former ces professionnels « sentinelles » à la détection des situations d'isolement social et de détresse psychique, et aux conduites à tenir. Il s'agit d'autre part de conforter le lien social des agriculteurs sur leur territoire, en exploitant le binôme salarié/agriculteur pour contribuer à rompre leur isolement.

La **seconde** ambition du Réseau est de faciliter la prise en charge des agriculteurs en détresse par des services compétents grâce à l'épanouissement de ce maillage de sentinelles. Ces dernières n'ont pas vocation à se substituer aux dispositifs existants dont l'efficacité n'est pas à remettre en question. L'objectif est de permettre aux sentinelles d'apporter aux agriculteurs non seulement une oreille attentive et bienveillante, mais aussi l'information sur les dispositifs d'accompagnement auprès desquels ceux-ci peuvent trouver de l'aide.

Le projet s'inscrit dans une logique de volontariat des sentinelles et attache une vigilance particulière au balisage clair et précis de leur rôle : ils ne sont pas et ne doivent pas jouer les préventeurs des Risques Psycho-Sociaux des agriculteurs, mais l'idée est bien de leur donner les clés de la « bonne attitude » à adopter s'ils sont confrontés à une situation difficile. Il intègre également le devoir de respect de la vie privée de l'agriculteur.

4.2. UNE BOITE A OUTILS EN ACCES LIBRE

Pour atteindre ses objectifs, le Réseau Agri-Sentinelles a créé un site internet en accès libre et gratuit (www.reseau-agrisentinelles.fr).

Le site propose un **catalogue de formations** pour monter en compétence sur l'écoute et le repérage des agriculteurs en détresse. « Quelle attitude adopter lorsque je suis témoin d'une situation de détresse ? Quels mots dire ou ne pas dire ? Comment montrer à l'agriculteur que sa détresse n'est pas une situation sans fin ? » Ces questions sont légitimes, et adapter son comportement face à la détresse d'autrui n'est pas inné. Le site web répertorie des formations destinées à apprendre à mieux repérer les situations difficiles, à trouver les mots pour soutenir l'agriculteur, à adopter une écoute plus active. Faire face à des situations humaines difficiles peut également entraîner un mal-être chez les conseillers ou techniciens côtoyant les agriculteurs : tristesse, culpabilité (de ne pas avoir réalisé la gravité de l'état de détresse par exemple), sentiment d'impuissance, regrets, etc. Les formations proposées aident également à savoir gérer ses propres émotions dans de telles situations. Chaque salarié dispose dans l'année de jours dédiés à la formation continue. Aussi, les formations suggérées peuvent s'inscrire dans leur plan de formation, sans amputer sur le temps de travail technique.

Le site met également à disposition un **annuaire** des dispositifs d'accompagnement existants sur tous les départements. Il recense les contacts de professionnels de l'accompagnement (psychologues, assistants sociaux, conseillers agricoles spécialisés, etc.), dans chaque département (France métropolitaine), vers lesquels orienter les agriculteurs qui nécessitent un accompagnement adapté. L'annuaire liste les professionnels issus des quatre dispositifs suivants : Mutualité Sociale Agricole (MSA), Solidarité Paysans (SP), Chambres d'Agriculture et Direction Départementale des Territoires (DDT). Selon son profil et ses relations avec ces organisations, l'agriculteur pourra opter pour le dispositif le plus adapté à sa situation. Si un technicien côtoie un agriculteur en détresse qui nécessite un accompagnement spécifique, il est invité à lui communiquer

² 09.69.39.29.19 (prix d'un appel local).

ces contacts et à l'inciter à les appeler. L'agriculteur obtiendra ainsi une écoute attentive de la part d'un professionnel en mesure de l'aider à surmonter ses difficultés. Tous les départements disposent *a minima* d'un contact, mais des informations sont encore manquantes.

Enfin, le site apporte des **réponses** aux principales questions que peuvent se poser les professionnels agricoles pour les aider dans leur engagement au sein du Réseau. Par exemple, il explique que l'engagement y est volontaire. En tant que professionnel agricole, les engagements au sein du Réseau Agri-Sentinelles sont les suivants : manifester son intérêt auprès de son employeur et auprès du Réseau, se former pour mieux repérer les agriculteurs en difficulté, savoir adopter une posture d'écoute et de soutien, et mieux vivre son engagement, et enfin orienter, si besoin, les agriculteurs qui nécessitent une prise en charge adaptée vers l'un des professionnels présentés dans l'annuaire.

Le Réseau Agri-Sentinelles met également à disposition des entreprises, à la demande, des outils pour s'engager dans cette cause : catalogue de formations pour les salariés, journées d'informations, documents diffusables, etc.

4.3. UNE VOLONTE D'AGIR, DIFFICILE A EVALUER

Fédérant plus d'une trentaine de partenaires, le Réseau Agri-Sentinelles trouve son originalité dans sa capacité à fédérer les acteurs du monde agricole autour d'une cause commune. Malgré des divergences de fonctionnement entre les organisations partenaires, cette action concertée remet au centre la nécessaire préservation de la santé des agriculteurs et techniciens agricoles. Pour les entreprises engagées, la prise en compte des enjeux sociaux et éthiques s'inscrit également dans une logique de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE).

Si les bonnes intentions sont nombreuses – des déclarations d'engagements d'entreprises, de techniciens voire même de citoyens sensibilisés sur le sujet nous sont remontées régulièrement –, il est aujourd'hui difficile de mesurer avec précision le véritable impact de la mise en œuvre du Réseau. De façon certaine, la communication large sur le sujet lors de salons agricoles, dans la presse ou via les réseaux des 30 partenaires a permis de susciter un engouement pour la cette cause et de sensibiliser l'ensemble des acteurs du monde agricole pour sortir du tabou du suicide. Des responsables de ressources humaines dans les différentes coopératives ou entreprises ayant des agents sur le terrain ont mis en place des formations dédiées à la détection du suicide ou à la protection des risques psycho-sociaux, d'autres réfléchissent à l'approche qu'ils souhaitent développer.

Par contre, l'engagement des entreprises n'est aujourd'hui qu'une manifestation d'intérêt sans obligation de moyen ni de résultat, il est donc difficile d'évaluer concrètement les actions effectivement mises en place dans les différentes entreprises de terrain (formations, préservation des Risques Psycho-Sociaux des salariés, accompagnement des producteurs, etc.). Un suivi plus précis du nombre d'agents formés et du nombre de formations organisées serait un premier pas vers une meilleure estimation de l'impact.

CONCLUSION

Sur l'ensemble du territoire français, quatre structures nationales ont mis en place des dispositifs visant à accompagner les agriculteurs en difficultés : les MSA, les DDT, les Chambres d'Agriculture et les associations Solidarité Paysans. La volonté de prise en charge des agriculteurs pour les aider à surmonter leurs difficultés est donc réelle. Les moyens humains de ces dispositifs sont cependant limités et la connaissance de leur existence et de leur fonctionnement par les acteurs de terrain fait défaut. Le Réseau Agri-Sentinelles a précisément été créé pour mettre à disposition de tous, gratuitement et facilement, ces informations. L'annuaire du site web est complété au-fur-et-à-mesure des sollicitations, mais la mise à jour des données pose toutefois question, dans un répertoire où près de 300 noms et coordonnées sont renseignées. De plus, le répertoire ne recense que les contacts des quatre principaux dispositifs, mais une multitude d'initiatives locales viennent compléter le panel des dispositifs de prise en charge des agriculteurs et mériteraient également d'être répertoriées.

Le mot d'ordre principal du Réseau Agri-Sentinelles est d'inciter tout professionnel qui souhaite agir dans la lutte contre la détresse des agriculteurs à se former et à manifester son intérêt auprès de son employeur. Chaque entreprise dispose de ses propres valeurs et modes de fonctionnement, mais toutes sont, en tant qu'employeur, responsables de la sécurité de leurs salariés. Or les techniciens, conseillers ou vétérinaires, en étant témoins de la détresse d'autrui, peuvent ressentir un sentiment de culpabilité, un profond mal-être. Organiser des formations et dégager du temps pour les salariés afin qu'ils se forment au repérage des signes de la crise suicidaire, à l'écoute active ou à la prévention des risques psycho-sociaux, c'est leur permettre de mieux venir en aide aux agriculteurs en difficulté, de mieux vivre leur métier et de les protéger face à la contagion de la détresse.

Les autrices remercient les financeurs de ce projet (Allice et Coop de France par l'intermédiaire du CASDAR), ainsi que toutes les personnes qui ont participé au montage de ce réseau ou qui ont répondu aux enquêtes.

Deffontaines N., 2017. L'intégration sociale des agriculteurs. Thèse de doctorat, Université de Bourgogne.

Delanoue E. et al., 2018. Regards croisés entre éleveurs et citoyens français : vision des citoyens sur l'élevage et point de vue des éleveurs sur leur perception par la société. INRA Prod. Anim., 31 (1), 51-68.

Hervé M., 2019. L'accompagnement des agriculteurs en difficultés, État des lieux des dispositifs mis en place par les MSA, les DDT(M), les Chambres d'Agriculture et Solidarité Paysans. Mémoire de fin d'étude, Ecole d'ingénieurs de Purpan.

Santé Publique France et CCMSA, 2016. La surveillance de la mortalité par suicide des agriculteurs exploitants.